



P.K.O



« Renoncer à la désobéissance civile
c'est mettre la conscience en prison ». Gandhi

Bulletin gratuit de liaison de la communauté de la Cathédrale de Papeete n°20/2024
Dimanche 14 avril 2024 – 3^{ème} Dimanche de Pâques - Année B

HUMEURS...

LE DRAME DE LA PAUVRETE...

Ce lundi 8 avril, le dicastère pour la doctrine de la foi a publié un nouveau document sur la dignité humaine « *Dignitatis infinita* ». Si le texte s'inscrit dans la continuité des pontificats précédents, on y voit aussi la marque du pape François « *dans l'insistance mise sur les atteintes à la dignité humaine dans le drame de la pauvreté, la situation des migrants, la violence contre les femmes, la traite des personnes humaines ou la guerre* ». Le thème de la pauvreté comme atteinte à la dignité humaine a retenu notre attention, tant il rejoint la réalité polynésienne... Voici le texte :

Le drame de la pauvreté

36. L'un des phénomènes qui contribue considérablement à nier la dignité de tant d'êtres humains est l'extrême pauvreté, liée à la répartition inégale des richesses. Comme l'a déjà souligné, saint Jean-Paul II, « *l'une des plus grandes injustices du monde contemporain consiste précisément dans le fait qu'il y a relativement peu de personnes qui possèdent beaucoup, tandis que beaucoup ne possèdent presque rien. C'est l'injustice de la mauvaise répartition des biens et des services originaires destinés à tous* ». Par ailleurs, il serait illusoire de faire une distinction sommaire entre « *pays riches* » et « *pays pauvres* » : Benoît XVI reconnaissait déjà, en effet, que « *la richesse mondiale croît en termes absolus, mais les inégalités augmentent. Dans les pays riches, de nouvelles catégories sociales s'appauvrissent et de nouvelles pauvretés apparaissent. Dans des zones plus pauvres, certains groupes jouissent d'une sorte de surdéveloppement où consommation et gaspillage vont de pair, ce qui contraste de façon inacceptable avec des situations permanentes de misère déshumanisante. "Le scandale de disparités criantes demeure"* », où la dignité des pauvres est doublement niée,

à la fois par le manque de ressources disponibles pour répondre à leurs besoins fondamentaux et par l'indifférence avec laquelle ils sont traités par ceux qui vivent à leurs côtés.

37. Avec le Pape François, il faut donc conclure que « *la richesse a augmenté, mais avec des inégalités ; et ainsi, il se fait que "de nouvelles pauvretés apparaissent"*. Lorsqu'on affirme que le monde moderne a réduit la pauvreté, on le fait en la mesurant avec des critères d'autres temps qui ne sont pas comparables avec la réalité actuelle ». En conséquence, la pauvreté s'étend « *de multiples façons, comme par exemple dans l'obsession de réduire les coûts du travail sans prendre en compte les graves conséquences que cela entraîne, car le chômage qui en est la résultante directe élargit les frontières de la pauvreté* ». Parmi ces « *effets destructeurs de l'Empire de l'argent* », il faut reconnaître qu'« *il n'existe pas pire pauvreté que celle qui prive du travail et de la dignité du travail* ». Si certaines personnes naissent dans un pays ou une famille où elles ont moins de possibilités de développement, on doit reconnaître que cela va à l'encontre de leur dignité, qui est exactement la même que celle des personnes nées dans une famille ou un pays riche. Nous sommes tous responsables, à des degrés divers, de cette iniquité flagrante.

Il suffit de voir les familles qui viennent chercher un bien modeste colis alimentaire à l'Accueil te Vai-ete chaque jour. 667 colis pour 327 familles en 2023... déjà 337 colis pour 223 familles en 2024 !!! Une société où une partie de la population passe de la pauvreté à la misère dans la plus grande indifférence...

La justice sociale n'est pas une option...
elle est l'ADN de l'Évangile

CLIN D'ŒIL DE L'HISTOIRE...

SŒUR MARIE CLAIRE DU CHRIST S'EST ENDORMIE DANS LA MORT...

À 95 ans, sœur Marie Claire s'en est allé dans la mort pour rejoindre celui qu'elle avait choisi de servir là où il aurait besoin d'elle. Une femme humble, discrète, « *dotée d'une force physique et de caractère admirables et ce, jusqu'à la fin de sa vie* » et surtout un sens profond de l'engagement. Il y a quelques temps déjà qu'on ne la voyait plus aux messes

dominicales à la Cathédrale. Elle s'est éteint telle une bougie qui s'est consumée tout entière pour éclairer... désormais, elle partage la pleine lumière du Christ.

À sa congrégation religieuse, à sa famille, la paroisse de la Cathédrale présente ses sincères condoléances.



N°20
14 avril 2024

PRADEL, Jeanne (Sœur Marie Claire du Christ). (1929-2024). Née le 10 juin 1929 à Montpellier - Herault. Fille de Gabriel Pradel et Rosa Mourgues. Baptisée le 16 juin 1929. Elle est la dernière d'une fratrie de quatre enfants. EN 1946, elle obtient son baccalauréat. Le 2 février 1948, elle entre au postulat à Antony – Hauts de Seine. Le 27 avril 1949, elle entre au noviciat à la Maison Mère à Paris. Le 3 avril 1951, elle prononce ses premiers vœux à Paris et reçoit comme obédience la Guadeloupe où elle enseignera les mathématiques, le français et le latin durant 19 ans. Elle reviendra à Paris pour prononcer ses vœux définitifs le 12 septembre 1957. En 1970, elle est rappelée en France et nommée à Brest comme professeur de mathématiques. Un an plus tard, en août 1971, elle débarque à Tahiti. Jusqu'en juillet 1975, elle enseignera les mathématiques au collège Anne-Marie Javouhey à Papeete. À la rentrée 1975, elle

rejoint le collège d'Atuona – Hiva oa. En 1987, elle prend sa retraite d'enseignante mais assure toujours des services (surveillance, économiste...). En 2003, elle se retire des activités du collège. Le 27 août 2006, elle rejoint la communauté Notre Dame à Papeete et assure la charge d'économiste provinciale. Deux ans plus tard, le 26 août 2008, elle est nommée supérieure de la communauté du collège AMJ à Papeete. Le 17 décembre 2010, une nouvelle obédience : la communauté de la Conception en Nouvelle Calédonie, jusqu'à sa fermeture définitive. Elle revient le 19 mars 2015 à Tahiti. Elle s'est éteinte le 9 avril 2024 à la communauté Notre Dame de Papeete après 75 ans de vie religieuse dont 48 en Polynésie française. Ses funérailles ont été célébrées le 10 avril 2024 à l'église Maria no te Hau de Papeete. Elle est inhumée dans le caveau des Sœurs de Cluny au cimetière de l'Uranie à Papeete.

Laissez-moi vous dire...

LA DIGNITÉ DES FEMMES DANS LE MONDE

En ce mois d'avril, notre Saint-Père, le Pape François demande à l'Église de prier « *Pour que la dignité et la richesse des femmes soient reconnues dans toutes les cultures et que cessent les discriminations dont elles sont victimes dans diverses parties du monde* »¹.

Dans la vidéo pour le mois d'avril, le Pape s'insurge contre les discriminations dont sont victimes les femmes. D'abord au sujet des règles concernant les codes vestimentaires, les difficultés pour étudier et pour ouvrir librement une activité professionnelle. Mais le Souverain Pontife cible aussi les atteintes physiques faites aux femmes à travers le monde : il rappelle par exemple que « *les mutilations génitales sont encore pratiquées dans de nombreux pays* ». (selon un rapport de l'UNICEF publié le 7 mars 2024, le nombre de femmes et de filles ayant survécu à de telles mutilations est estimé à 230 millions, soit une augmentation de 15% depuis 2016 !)

Face à ces situations dramatiques, François demande aux gouvernements de « *s'engager à éliminer* » ces discriminations et « *à veiller à ce que les droits humains des femmes soient garantis* ». Il incite tous les êtres humains à respecter les femmes qui sont encore, malheureusement, traitées « *comme si elles étaient le premier déchet* » dans différentes parties du monde. « *Si nous ne le faisons pas, ajoute-t-il, notre société n'avancera pas* ».

Les discriminations dont sont victimes les femmes font l'objet de nombreuses études, et sont signalées dans toutes les parties du monde. Par exemple, moins d'une femme sur deux dans le monde travaille, et les femmes gagnent 23 % de moins que les hommes.

D'après la Banque Mondiale Près de 2,4 milliards de femmes en âge de travailler dans le monde ne possèdent pas les mêmes droits économiques que les hommes. (Cf. www.banquemondiale.org Communiqué de Presse n°2022/047/DEC)

« *Ne privons pas les femmes de leur voix* », supplie François dans la vidéo. Depuis le début du pontificat, le rôle des femmes est un sujet essentiel pour l'évêque de Rome, et il insiste régulièrement sur l'importance de la place des femmes dans le monde mais également dans l'Église. « *La femme est celle qui rend le monde beau, qui le protège et le maintient en vie* » avait-il dit dans un discours à une délégation de l'American Jewish Committee, le 8 mars 2019.)

Le thème du rôle des femmes a également été repris dans le Rapport de synthèse de l'Assemblée Générale des Évêques en octobre 2023. « *Ensemble, nous demandons à l'Église de grandir dans son engagement à comprendre et à accompagner les femmes sur le plan pastoral et sacramental* ».

Rappelant la place de grandes saintes reconnues docteur de l'Église, comme Thérèse d'Avila, Catherine de Sienne ou Thérèse de Lisieux, le Père Frédéric Fornos, directeur international du Réseau Mondial de prière du Pape [www.popesprayer.va], assure que « sans la participation active des femmes, la communauté chrétienne, si elle était une entreprise, serait en faillite ».

Dominique SOUPÉ

© Paroisse de la Cathédrale – 2024

Les violences contre les femmes

(Dignitas infinita sur la dignité humaine)

44. Les violences contre les femmes sont un scandale mondial, de plus en plus reconnu. Alors que l'égalité de dignité des femmes est reconnue en paroles, dans certains pays, les inégalités entre les femmes et les hommes sont très graves et même dans les pays les plus développés et les plus démocratiques, la réalité sociale concrète témoigne du fait que les femmes ne sont souvent pas reconnues comme ayant la même dignité que les hommes. Le Pape François

¹ [Sources : vaticannews.va / article de Jean-Benoît Harel, journaliste pour Radio Vatican

Et la vidéo du Pape François : https://www.youtube.com/watch?v=oVUNIXZ_TGo (avril 2024)]

souligne ce fait en affirmant que « *l'organisation des sociétés dans le monde entier est loin de refléter clairement le fait que les femmes ont exactement la même dignité et les mêmes droits que les hommes. On affirme une chose par la parole, mais les décisions et la réalité livrent à cor et à cri un autre message. C'est un fait, "doublement pauvres sont les femmes qui souffrent des situations d'exclusion, de maltraitance et de violence, parce que, souvent, elles se trouvent avec de plus faibles possibilités de défendre leurs droits" ».*

45. Saint Jean-Paul II reconnaissait déjà qu'« *il reste encore beaucoup à faire pour que la condition de femme et de mère n'entraîne aucune discrimination. Il est urgent d'obtenir partout l'égalité effective des droits de la personne et donc la parité des salaires pour un travail égal, la protection des mères qui travaillent, un juste avancement dans la carrière, l'égalité des époux dans le droit de la famille, la reconnaissance de tout ce qui est lié aux droits et aux devoirs du citoyen dans un régime démocratique* ». Les inégalités dans ces domaines sont des formes de violence diverses. Il a également rappelé qu'« *il est temps de condamner avec force, en suscitant des instruments législatifs appropriés de défense, les formes de violence sexuelle qui ont bien souvent les femmes pour objet. Au nom du respect de la personne, nous ne pouvons pas non plus ne pas dénoncer la culture hédoniste et mercantile fort répandue qui prône l'exploitation systématique de la sexualité, poussant même les filles dès leur plus jeune âge à tomber dans les circuits de la corruption et à faire de leur corps une marchandise* ».

Parmi les violences faites aux femmes, comment ne pas mentionner la contrainte à l'avortement, qui touche aussi bien la mère que l'enfant, si souvent pour satisfaire l'égoïsme des hommes ? Et comment ne pas mentionner également la pratique de la polygamie qui – comme le rappelle le *Catéchisme de l'Église catholique* – est contraire à l'égalité de la femme et de l'homme et est également contraire « *à l'amour conjugal qui est unique et exclusif* » ?

46. Dans cet horizon de violence à l'égard des femmes, le phénomène du féminicide ne sera jamais assez condamné. Sur ce front, l'engagement de toute la communauté internationale doit être compact et concret, comme l'a rappelé le Pape François : « *L'amour pour Marie doit nous aider à avoir des attitudes de reconnaissance et de gratitude envers la femme, envers nos mères et nos grands-mères qui sont un rempart dans la vie de nos cités. Presque toujours silencieuses, elles font avancer la vie. C'est le silence et la force de l'espérance. Merci pour leur témoignage. [...] toutefois en regardant les mères et les grands-mères, je voudrais vous inviter à lutter contre un fléau qui touche notre continent américain : les nombreux cas de féminicide. Il y a de nombreuses situations de violence qui sont étouffées derrière tant de murs. Je vous invite à lutter contre cette source de souffrance, en demandant que soient encouragées une législation et une culture du rejet de toute forme de violence* ».

© Libreria Editrice Vaticana – 2024

REGARD SUR L'ACTUALITE...

HOLY GAMES TAHITI

En parallèle aux Jeux Olympiques prévus en France en juillet/aout 2024, et à ma demande, le Comité Diocésain de la Pastorale des jeunes, le Mouvement Eucharistique des Jeunes, les Scouts et Guides de Polynésie ainsi que l'Union Territoriale de la Fédération Sportive et Culturelle de France se sont unis pour mettre en place les « *Holy Games Tahiti* ». L'objectif est de profiter de l'occasion de ces Jeux Olympiques pour faire vivre aux jeunes de Polynésie les valeurs du sport au travers de l'Évangile. Il eut été impensable, en effet que l'Église reste en dehors de ce temps fort exceptionnel et de portée mondiale qui parle particulièrement aux jeunes, d'autant plus que notre Fenua en accueille l'une des épreuves les plus parlantes pour les Polynésiens, le surf ! Pour aller plus loin, il est bon de rappeler ici que Sport et Foi peuvent faire bon ménage si on y regarde de près.

La pratique du sport permet de cultiver le goût de l'effort, de la persévérance, elle pousse au dépassement de soi pour arriver à de meilleures performances. Cela demande du temps, de l'entraînement, car on ne devient pas champion du jour au lendemain. Cela exige bien des sacrifices librement consentis, qui n'ont de sens que parce qu'ils sont ordonnés à ce but. N'est-ce pas ce que nous sommes appelés à vivre dans notre vie Chrétienne ? Le chemin vers la sainteté à la suite du Christ demande aussi efforts, renoncements, sacrifices, mais qui n'ont de sens que si le but est clair, devenir de vrais disciples du Christ. Cela demande de l'entraînement, de la patience, de la

persévérance. St Paul écrit en 1 Co 9,25 : « *Tout athlète se prive de tout ; mais eux, c'est pour obtenir une couronne périssable, nous une impérissable. Et c'est bien ainsi que je cours, moi* »

La pratique du sport va de pair avec le respect du corps. Alcool, gloutonnerie, drogues, paresse ne font pas bon ménage avec la recherche de l'exploit sportif. Les athlètes savent ce qu'ils imposent à leur corps pour une condition physique optimale. N'est-ce pas ce même respect que nous devons chacun à notre corps, appelé à l'immortalité, temple de l'Esprit Saint, en nous souvenant que le Fils de Dieu lui-même a pris corps dans le sein de la Vierge Marie ? Souvenons-nous que ce corps ressuscitera un jour !

La pratique du sport et de la compétition exige souvent l'esprit d'équipe. Chacun des participants doit avoir en vue l'ensemble de son équipe pour gagner. L'individualisme dans une équipe est fatal dans bien des sports. L'équipe établit des stratégies que tous doivent appliquer en concertation. N'en est-il pas de même dans nos communautés Chrétiennes ? A la suite du Christ, chacun est invité à se sentir solidaire des autres. C'est ensemble que nous avons à avancer, et non en « *francs-tireurs* » !

La pratique du sport implique le respect de l'adversaire pendant les compétitions, et le respect des règles du jeu. Tricherie et dopage n'ont pas leur place. Certes, il y a à terme un vainqueur et un perdant, mais l'esprit sportif, le « *fair play* » est essentiel si l'on veut respecter l'esprit de la compétition. Cette attitude doit être aussi la nôtre dans le

dialogue avec ceux qui ne partagent pas nos idées, nos convictions, notre Foi. Agir avec la pensée d'humilier, d'écraser, d'anéantir l'adversaire ne serait pas conforme avec l'esprit de l'Évangile. Le respect de l'adversaire ne saurait être à option !

Pour permettre aux jeunes que nous rencontrons de découvrir et de vivre cet esprit à la fois sportif et spirituel, les organisateurs de ces « *Holy Games Tahiti* » ont mis en place plusieurs activités qui se déroulent entre le 05 Mars, date du lancement, et le Dimanche 30 Juin, jour de la messe de clôture. Au programme :

1.Des rencontres de jeunes en paroisse, entre paroisses ou par secteur, autour de fiches thématiques présentant chaque semaine une valeur différente et que les jeunes auront pris le temps de découvrir et d'approfondir pendant la semaine, valeur illustrée par un commentaire explicatif, un texte des Papes, un verset biblique, le témoignage d'un Saint et une prière.

Les valeurs se suivent en trois phases :

- # Phase 1 L'entraînement de fond : apprendre à cultiver **la joie, la persévérance, la confiance, l'humilité** ! S'entraîner régulièrement à développer ces qualités (Mois d'Avril)
- # Phase 2 L'échauffement : avant de se lancer dans la compétition ou l'activité sportive, il est important de s'échauffer pour ne pas risquer la blessure ! Ne pas

oublier **la prudence, la force, la justice et la tempérance**. (Mois de Mai)

- # Phase 3 La pratique : ça y est, tu es prêt à vivre et suivre les Jeux Olympiques grâce à **l'excellence, l'amitié, le sacrifice et le don de soi** ! (Mois de Juin)

2.Des témoignages de sportifs locaux reconnus à partir de vidéos qui seront hébergées sur You Tube et diffusées sur la page Facebook de radio MNTH, du CDPJ et de celle des associations de jeunesse et d'éducation populaire partenaires (FSCF, SCOUT et MEJ).

3.Des défis « *#HolyChallengeVideo* » : pendant toute la durée du parcours spirituel, il sera proposé aux jeunes de nos groupes un challenge : exprimer, au travers d'une vidéo de 3mn maximum, la valeur sportive de la semaine mentionnée plus haut par un chant, une danse, etc....

Ces activités sont ouvertes à tous les jeunes de bonne volonté, désireux de profiter comme participants (même s'ils ne courent pas pour une médaille d'or) à ce temps fort exceptionnel que nous allons vivre. Merci aux parents qui faciliteront la participation de leurs jeunes à ces « *Holy Games* ». Et que le Seigneur rende fructueux et fécond pour notre diocèse ce moment de rencontre et de partage, en communion avec l'Église de France et toutes les Églises de par le monde qui vivront également ces « *Holy Games* » !

+ M^{sr} Jean-Pierre COTTANCEAU

© Archidiocèse – 2024

AUDIENCE GENERALE

LA FORCE D'ÂME

Dans sa catéchèse sur les vices et les vertus lors de l'audience générale, le Pape s'est penché mercredi 10 avril sur « *la force d'âme, une victoire contre nous-mêmes* ». Cette vertu fondamentale, selon lui, prend au sérieux le défi du mal dans le monde et « *nous fait réagir* » face aux guerres, violences, esclavages, oppressions des pauvres, et blessures qui saignent encore, a affirmé François.

Chers frères et sœurs, bonjour !

La catéchèse d'aujourd'hui est consacrée à la troisième des vertus cardinales, à savoir *la force d'âme*. Commençons par la description qu'en donne le *Catéchisme de l'Église Catholique* : "*La force est la vertu morale qui assure dans les difficultés la fermeté et la constance dans la poursuite du bien. Elle affermit la résolution de résister aux tentations et de surmonter les obstacles dans la vie morale. La vertu de force rend capable de vaincre la peur, même de la mort, d'affronter l'épreuve et les persécutions.*" (n°1808). Ainsi déclare le *Catéchisme de l'Église Catholique* à propos de la vertu de la force d'âme.

Voici donc la plus "*combative*" des vertus. Alors que la première des vertus cardinales, la prudence, est d'abord associée à la raison de l'homme, et que la justice trouve sa place dans la volonté, cette troisième vertu, la force d'âme, est souvent rattachée par les auteurs scolastiques à ce que les anciens nommaient "*l'appétit irascible*". La pensée antique n'imaginait pas un homme sans passions : ce serait une pierre. Et les passions ne sont pas nécessairement le résidu d'un péché, mais elles doivent être éduquées, elles doivent être dirigées, elles doivent être purifiées par l'eau du baptême, ou mieux par le feu de l'Esprit Saint. Un

chrétien sans courage, qui ne plie pas ses propres forces au bien, qui ne dérange personne, est un chrétien inutile. Pensons-y ! Jésus n'est pas un Dieu diaphane et aseptisé, qui ne connaît pas les émotions humaines. Au contraire, face à la mort de son ami Lazare, il fond en larmes. Devant la mort de son ami Lazare, il fond en larmes ; et dans certaines expressions transparaît son âme passionnée, comme lorsqu'il dit : "*Je suis venu apporter un feu sur la terre, et comme je voudrais qu'il soit déjà allumé !*" (Lc 12,49) ; et face au commerce dans le temple, il réagit vivement (cf. Mt 21,12-13). Jésus avait de la passion.

Mais cherchons maintenant une description existentielle de cette vertu très importante qui nous aide à porter du fruit dans la vie. Les anciens - tant les philosophes grecs que les théologiens chrétiens - reconnaissaient dans la vertu de force d'âme un double mouvement, un *passif* et un autre *actif*.

Le premier est orienté *vers l'intérieur de nous-mêmes*. Il y a des ennemis intérieurs que nous devons vaincre, qui ont pour nom anxiété, angoisse, peur, culpabilité : autant de forces qui s'agitent au plus profond de nous-mêmes et qui, dans certaines situations, nous paralysent. Combien de combattants succombent avant même d'avoir commencé le défi ! Pourquoi ne se rendent-ils pas compte de ces ennemis

internes. La force d'âme est avant tout une victoire contre nous-mêmes. La plupart des peurs qui surgissent en nous sont irréalistes et ne se réalisent pas du tout. Mieux vaut alors invoquer l'Esprit Saint et tout affronter avec une patiente force d'âme : un problème à la fois, comme nous le pouvons, mais pas seuls ! Le Seigneur est avec nous, si nous lui faisons confiance et cherchons sincèrement le bien. Alors, dans chaque situation, nous pouvons compter sur la providence de Dieu qui nous sert de bouclier et d'armure.

Et puis le second mouvement de la vertu de force d'âme, de nature plus active cette fois. Aux épreuves intérieures s'ajoutent *les ennemis extérieurs*, que sont *les épreuves de la vie*, les persécutions, les difficultés auxquelles on ne s'attendait pas et qui nous surprennent. En effet, nous pouvons essayer de prévoir ce qui va nous arriver, mais la réalité est en grande partie faite d'événements impondérables, et dans cette mer, notre bateau est parfois ballotté par les vagues. La force d'âme fait alors de nous des marins résistants, qui ne s'effraient pas et ne se découragent pas.

La force d'âme est une vertu fondamentale parce qu'elle prend au sérieux le défi du mal dans le monde. Certains prétendent qu'il n'existe pas, que tout va bien, que la volonté humaine n'est pas parfois aveugle, que dans l'histoire il n'existe pas des forces obscures porteuses de

mort. Mais il suffit de feuilleter un livre d'histoire, ou malheureusement même les journaux, pour découvrir les actes néfastes dont nous sommes en partie victimes et en partie protagonistes : guerres, violences, esclavage, oppression des pauvres, des blessures jamais guéries et qui saignent encore. La vertu de force nous fait réagir et crier un "non", un "non" catégorique à tout cela. Dans notre Occident confortable, qui a quelque peu édulcoré les choses, qui a transformé le chemin de la perfection en un simple développement organique, qui n'a pas besoin de lutter parce que tout lui semble identique, nous ressentons parfois une saine nostalgie des prophètes. Mais elles sont très rares les personnes inconfortables et visionnaires. Il faut que quelqu'un nous sorte de la mollesse dans laquelle nous nous sommes installés et nous fasse répéter résolument notre "non" au mal et à tout ce qui conduit à l'indifférence. "Non" au mal et "non" à l'indifférence ; "oui" au cheminement, au cheminement qui nous fait avancer, et pour cela nous devons lutter.

Redécouvrons donc dans l'Évangile la force d'âme de Jésus et apprenons-la du témoignage des saints et des saintes. Merci !

© Libreria Editrice Vaticana - 2024

DOCTRINE DE LA FOI

LA DOCTRINE DE LA FOI DRESSE LA LISTE DES « GRAVES VIOLATIONS » DE LA DIGNITÉ HUMAINE

Le document du dicastère pour la Doctrine de la foi "*Dignitas infinita*" a nécessité cinq ans de travail, et inclut le magistère papal de la dernière décennie : de la guerre contre la pauvreté, de la violence faite aux migrants à celle dont sont victimes les femmes ; de l'avortement à la gestation pour autrui et à l'euthanasie ; de la théorie du genre à la violence numérique.

Les trois premiers chapitres du document posent les bases des affirmations contenues dans le quatrième, consacré à « *quelques des graves violations de la dignité humaine* » : la déclaration "*Dignitas infinita*" du dicastère pour la Doctrine de la foi est un document qui commémore le 75^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et réaffirme « *le caractère incontournable du concept de dignité de la personne humaine au sein de l'anthropologie chrétienne* ». La principale nouveauté du document, qui est le fruit de cinq années de travail, est l'inclusion de certains des thèmes clés du récent magistère papal aux côtés des thèmes de bioéthique. La guerre, le drame de la pauvreté et des migrations, le traitement des êtres humains, font partie de la liste non « *exhaustive* » des violations de la dignité humaine que le nouveau texte propose, au même titre que l'avortement, l'euthanasie et la gestation pour autrui. Le nouveau document contribue ainsi à dépasser la dichotomie existante entre ceux qui se concentrent exclusivement sur la défense de la vie de l'enfant ou du mourant, en niant toute autre atteinte à la dignité humaine, et, à l'inverse, ceux qui se concentrent exclusivement sur la défense des pauvres et des migrants, oubliant que la vie doit être défendue depuis la conception jusqu'à son terme naturel.

Les principes fondamentaux

Les trois premières parties de la déclaration énoncent des principes fondamentaux. « *L'Église, à la lumière de la*

Révélation, réaffirme et confirme sans réserve » la « *dignité ontologique de la personne humaine, créée à l'image et à la ressemblance de Dieu et rachetée dans le Christ Jésus* ». Une « *dignité inaliénable* » qui correspond « *à la nature humaine indépendamment de tout changement culturel* », qui est « *un don reçu* » et donc présente par exemple, dans « *un enfant à naître* », « *une personne inconsciente* », « *une personne âgée à l'agonie* ». « *L'Église proclame l'égalité de dignité de tous les êtres humains, quelles que soient leur condition de vie et leurs qualités* », et elle le fait sur la base de la révélation biblique : la femme et l'homme sont créés à l'image de Dieu ; le Christ incarné « *a confirmé la dignité du corps et de l'âme* » et en s'élevant, « *nous a révélé que l'aspect le plus sublime de la dignité humaine se trouve dans cette vocation de l'homme à communier avec Dieu* ».

La dignité de toute personne

Le document souligne le malentendu que représente la position de ceux qui préfèrent le terme « *dignité personnelle* » à l'expression « *dignité humaine* », « *car ils n'entendent par personne qu'un "être capable de raisonner"* ». En conséquence, ils affirment que « *L'enfant à naître n'aurait donc pas de dignité personnelle, pas plus que la personne âgée non autonome ou les personnes souffrant d'un handicap mental. L'Église, au contraire, insiste sur le fait que la dignité de toute personne humaine, précisément parce qu'elle est intrinsèque, demeure en toutes circonstances* ». En outre, lit-on dans la déclaration, « *le*

concept de dignité humaine est aussi parfois utilisé abusivement pour justifier une multiplication arbitraire de nouveaux droits, [...] comme si la capacité d'exprimer et de réaliser chaque préférence individuelle ou chaque désir subjectif devait être garantie ».

La liste des violations

La déclaration présente ensuite une liste de « quelques-unes des nombreuses et graves violations de la dignité humaine », à savoir « tout ce qui s'oppose à la vie elle-même, comme toute espèce d'homicide, le génocide, l'avortement, l'euthanasie et même le suicide délibéré » ; mais aussi « tout ce qui constitue une violation de l'intégrité de la personne humaine, comme les mutilations, la torture physique ou morale, les contraintes psychologiques ». Et enfin, « tout ce qui est offense à la dignité de l'homme, comme les conditions de vie sous-humaines, les emprisonnements arbitraires, les déportations, l'esclavage, la prostitution, le commerce des femmes et des jeunes ; ou encore les conditions de travail dégradantes qui réduisent les travailleurs au rang de purs instruments de rapport, sans égard pour leur personnalité libre et responsable ». La peine de mort est également citée : elle « viole la dignité de tout être humain, inaliénable en toutes circonstances ».

Dans sa déclaration le 2 avril, lors de la 78^e session de l'assemblée générale des Nations unies sur les crimes contre l'humanité à New York, l'observateur permanent du Saint-Siège...

Pauvreté, guerre et traite des êtres humains

Il y a d'abord le « drame de la pauvreté », « l'une des plus grandes injustices du monde contemporain ». Il y a ensuite la guerre, « une tragédie qui nie la dignité humaine » et qui « est toujours une "défaite de l'humanité" », au point qu'« il est très difficile aujourd'hui de défendre les critères rationnels, mûris en d'autres temps, pour parler d'une possible "guerre juste" ». Le document poursuit avec le « travail des migrants », dont « la vie est mise en danger car ils n'ont plus les moyens de fonder une famille, de travailler ou de se nourrir ». Le texte s'attarde ensuite sur « la traite des personnes », qui prend des « dimensions tragiques » et qui est définie comme « une activité ignoble, une honte pour nos sociétés qui se disent civilisées », invitant « les exploiters et les clients » à un sérieux examen de conscience. De même, il appelle à lutter contre des phénomènes tels que le « commerce d'organes et de tissus humains », l'« exploitation sexuelle d'enfants », le « travail d'esclave - y compris la prostitution », le « trafic de drogues et d'armes », le « terrorisme » et le « crime international organisé ». Il mentionne également l'« abus sexuel », qui laisse « de profondes cicatrices dans le cœur de celui qui le subit ». Ce sont « des souffrances qui peuvent durer toute la vie et auxquelles aucun repentir ne peut porter remède ». Il poursuit avec la discrimination des femmes et les violences à leur égard, citant parmi ces dernières « la contrainte à l'avortement, qui touche aussi bien la mère que l'enfant, si souvent pour satisfaire l'égoïsme des hommes » et « la pratique de la polygamie ». Il condamne le « féminicide ».

Avortement et gestation pour autrui

La condamnation de l'avortement est ensuite claire : « parmi tous les crimes que l'homme peut accomplir contre la vie, l'avortement provoqué présente des caractéristiques qui le rendent particulièrement grave et condamnable » et il est rappelé que « la défense de la vie à naître est intimement liée à la défense de tous les droits humains ». Le non à la Gestation pour autrui, « par laquelle l'enfant, immensément digne, devient un simple objet », une pratique « qui lèse gravement la dignité de la femme et de l'enfant..., fondée sur l'exploitation d'une situation de nécessité matérielle de la mère », est également très fort. « Un enfant est toujours un cadeau et jamais l'objet d'un contrat ». La liste mentionne l'euthanasie et le suicide assisté, définis de manière confuse par certaines lois comme « le droit de mourir dans la dignité », rappelant que « la souffrance ne fait pas perdre à la personne malade la dignité qui lui est propre de manière intrinsèque et inaliénable ». Évoquant ensuite l'importance des soins palliatifs et le fait d'éviter « tout acharnement thérapeutique ou toute intervention disproportionnée », le texte réitère que « la vie est un droit, non la mort, celle-ci doit être accueillie, non administrée ». Les violations graves de la dignité humaine comprennent également le fait de considérer comme « rebuts » des personnes à mobilité réduite.

La théorie du genre

Après avoir réaffirmé qu'il faut éviter « toute marque de discrimination injuste et particulièrement toute forme d'agression et de violence » à l'égard des personnes homosexuelles, le texte qualifie de « contraire à la dignité humaine » le fait qu'en certains lieux des personnes « soient emprisonnées, torturées et même privées du bien de la vie uniquement en raison de leur orientation sexuelle ». Le document critique la théorie du genre, « très dangereuse parce qu'elle efface les différences dans la prétention de rendre tous égaux ». L'Église rappelle que « la vie humaine, dans toutes ses composantes, physiques et spirituelles, est un don de Dieu, qui doit être accueilli avec gratitude et mis au service du bien. Vouloir disposer de soi, comme le prescrit la théorie du genre ... ne signifie rien d'autre que céder à la tentation séculaire de l'être humain se faisant Dieu ». La théorie du genre « cherche à nier la plus grande différence possible entre les êtres vivants : la différence sexuelle ». Par conséquent, « toutes les tentatives visant à masquer la référence à la différence sexuelle inéliminable entre l'homme et la femme doivent être rejetées ». Le jugement sur le changement de sexe est également négatif, car il « risque, en règle générale, de menacer la dignité unique qu'une personne a reçue dès le moment de la conception », même si « cela n'exclut pas la possibilité qu'une personne présentant des anomalies génitales qui sont déjà évidentes à la naissance ou qui se développent plus tard, choisisse de recevoir une assistance médicale afin de résoudre ces anomalies ».

Violence numérique

La liste est complétée par la « violence numérique » et mentionne des « nouvelles formes de violence » qui « se répandent à travers les médias sociaux », comme le cyber harcèlement et la « diffusion de la pornographie et l'exploitation des personnes à des fins sexuelles ou par des

jeux de hasard » sur internet. La déclaration se termine en demandant « que le respect de la dignité de la personne humaine, en toutes circonstances, soit placé au centre de

l'engagement pour le bien commun et de tout système juridique ».

© Radio Vatican - 2024

LITURGIE SACRAMENTELLE

NOTE *GESTIS VERBISQUE* SUR LA VALIDITE DES SACREMENTS

Face à la perpétuation d'abus liturgiques, la note "*Gestis verbisque*" du dicastère pour la Doctrine de la foi réaffirme que les paroles et les éléments établis dans le rite essentiel de chaque sacrement ne peuvent pas être modifiés, ce qui invaliderait le sacrement.

Introduction

1. Par des actions et des paroles intimement liées entre elles, Dieu révèle et met en œuvre son projet de salut pour tout homme et toute femme, destinés à partager sa propre vie. Cette relation salvifique se réalise de manière efficace dans l'action liturgique, où l'annonce du salut, qui résonne dans la Parole proclamée, trouve sa mise en œuvre dans les gestes sacramentels. Ceux-ci, en effet, rendent présente dans l'histoire humaine l'action salvifique de Dieu, qui culmine dans la Pâque du Christ. La force rédemptrice de ces gestes donne une continuité à l'histoire du salut que Dieu accomplit dans le temps.

Institués par le Christ, les sacrements sont donc des actions qui réalisent, par des signes sensibles, l'expérience vivante du mystère du salut, permettant à l'homme de participer à la vie divine. Ils sont les « *chefs-d'œuvre de Dieu* » dans l'Alliance nouvelle et éternelle, des forces qui sortent du Corps du Christ, des actions de l'Esprit à l'œuvre dans son Corps qui est l'Église.

C'est pourquoi l'Église, dans la liturgie, célèbre avec amour fidèle et vénération les sacrements que le Christ lui-même lui a confiés afin qu'elle les garde comme un héritage précieux et comme la source de sa vie et de sa mission.

2. Il faut malheureusement constater que les célébrations liturgiques, en particulier celles des Sacrements, ne se déroulent pas toujours dans la pleine fidélité aux rites prescrits par l'Église. Ce Dicastère est intervenu à plusieurs reprises pour dissiper des *dubias* sur la validité de Sacrements célébrés, dans le cadre du Rite romain, en ne respectant pas les normes liturgiques, devant parfois conclure par une pénible réponse négative, constatant, dans ces cas, que les fidèles ont été privés de ce qui leur est dû, « *c'est-à-dire le mystère pascal célébré selon le rituel établi par l'Église* ». À titre d'exemple, on peut citer les célébrations baptismales au cours desquelles la formule sacramentelle a été altérée dans l'un de ses éléments essentiels, rendant nul le sacrement et compromettant ainsi le futur parcours sacramentel des fidèles pour lesquels, avec un profond malaise, il a fallu répéter la célébration non seulement du baptême, mais aussi des sacrements reçus par la suite.

3. Dans certaines circonstances, on peut observer la bonne foi de certains ministres qui, par inadvertance ou poussés par des motivations pastorales sincères, célèbrent les Sacrements en modifiant les formules et les rites essentiels établis par l'Église, peut-être pour les rendre, selon eux, plus adaptés et plus compréhensibles. Souvent, cependant, « *le recours à la motivation pastorale masque, même inconsciemment, une dérive subjectiviste et une volonté*

manipulatrice ». Se manifeste également ainsi une lacune dans la formation du ministre, surtout en ce qui concerne la prise de conscience de la valeur de l'action symbolique, caractéristique essentielle de l'acte liturgico-sacramentel.

4. Afin d'aider les évêques dans leur tâche de promotion et de sauvegarde de la vie liturgique des Églises particulières qui leur sont confiées, le Dicastère pour la Doctrine de la Foi entend offrir dans cette *Note* quelques éléments de caractère doctrinal relatifs au discernement sur la validité de la célébration des Sacrements, en prêtant également attention à certains aspects disciplinaires et pastoraux.

5. En outre, l'objectif du présent document concerne l'Église catholique dans son ensemble. Cependant, les arguments théologiques qui l'inspirent recourent parfois à des catégories propres à la tradition latine. Il revient donc au Synode ou à l'assemblée des Hiérarques de chaque Église catholique orientale d'adapter comme il se doit les indications de ce document, en utilisant leur propre langage théologique, là où celui-ci diffère de celui qui est utilisé dans le texte. Le résultat devra ensuite être soumis, avant publication, à l'approbation du Dicastère pour la Doctrine de la Foi.

I. L'Église se reçoit et s'exprime dans les sacrements

6. Le Concile Vatican II attribue analogiquement la notion de Sacrement à l'Église tout entière. En particulier, lorsqu'il affirme dans la Constitution sur la sainte liturgie que « *du côté du Christ endormi sur la croix est né l'admirable Sacrement de l'Église tout entière* », il renvoie à la lecture typologique, chère aux Pères, du rapport entre le Christ et Adam ; le texte conciliaire évoque l'affirmation bien connue de saint Augustin, qui explique : « *Adam dort pour qu'Ève soit formée ; le Christ meurt pour que l'Église soit formée. Du côté d'Adam qui dort Ève est formée ; du côté du Christ mort sur la croix, frappé par la lance, coulent les Sacrements par lesquels l'Église est formée* ».

7. La Constitution dogmatique sur l'Église réaffirme que l'Église est « *dans le Christ en quelque sorte le Sacrement, c'est-à-dire à la fois le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain* » et que cela se réalise avant tout à travers les Sacrements, dans chacun desquels la nature sacramentelle de l'Église, Corps du Christ, se réalise à sa manière. La connotation de l'Église comme sacrement universel du salut « *montre comment l'économie sacramentelle détermine en définitive la manière par laquelle le Christ, unique Sauveur, rejoint par l'Esprit notre existence dans ses spécificités propres. L'Église se reçoit et en même temps s'exprime dans les sept Sacrements par lesquels la grâce de Dieu influence concrètement l'existence*

des fidèles, afin que toute leur vie, rachetée par le Christ, devienne un culte rendu à Dieu ».

8. C'est précisément en constituant l'Église comme son Corps mystique que le Christ fait participer les croyants à sa propre vie, en les unissant à sa mort et à sa résurrection d'une manière réelle et mystérieuse par les Sacrements. La puissance sanctifiante de l'Esprit Saint agit en effet dans les fidèles par les signes sacramentels, faisant d'eux les pierres vivantes d'un édifice spirituel, fondé sur la pierre angulaire qu'est le Christ Seigneur, et les constituant en peuple sacerdotal, participant de l'unique sacerdoce du Christ.

9. Les sept gestes vitaux que le Concile de Trente a solennellement déclarés d'institution divine constituent donc un lieu privilégié de rencontre avec le Christ Seigneur qui accorde sa grâce et qui, à travers les paroles et les actes rituels de l'Église, nourrit et fortifie la foi. C'est dans l'Eucharistie et dans tous les autres Sacrements que « nous avons la garantie de pouvoir rencontrer le Seigneur Jésus et d'être atteints par la puissance de son Mystère Pascal ».

10. Consciente de cela, l'Église, depuis ses origines, a été particulièrement attentive aux sources auxquelles elle puise la sève vitale pour son existence et son témoignage : la Parole de Dieu, attestée par les Saintes Écritures et la Tradition, et les Sacrements, célébrés dans la liturgie, par lesquels elle est continuellement ramenée au mystère de la Pâque du Christ.

Les interventions du Magistère en matière sacramentelle ont toujours été motivées par un souci fondamental de fidélité au mystère célébré. L'Église a en effet le devoir d'assurer la priorité de l'action de Dieu et de sauvegarder l'unité du Corps du Christ dans ces actions qui n'ont pas d'égal parce qu'elles sont sacrées « *par excellence* », avec une efficacité garantie par l'action sacerdotale du Christ.

II. L'Église garde et est gardée par les Sacrements

11. L'Église est « *ministre* » des Sacrements, elle n'en est pas propriétaire : en les célébrant, elle en reçoit elle-même la grâce, elle les garde et elle est gardée par eux. La *potestas* qu'elle peut exercer à l'égard des Sacrements est analogue à celle qu'elle possède à l'égard de l'Écriture Sainte. Dans cette dernière, l'Église reconnaît la Parole de Dieu, mise par écrit sous l'inspiration de l'Esprit Saint, établissant le canon des livres sacrés. Mais en même temps, elle se soumet à cette Parole, qu'elle « *écoute avec amour, garde saintement et expose aussi avec fidélité* ». De même, l'Église, assistée par l'Esprit Saint, reconnaît les signes sacrés par lesquels le Christ accorde la grâce qui émane de la Pâque, déterminant leur nombre et indiquant, pour chacun d'entre eux, les éléments essentiels.

Ce faisant, l'Église est consciente qu'administrer la grâce de Dieu ne signifie pas se l'approprier, mais se faire l'instrument de l'Esprit pour transmettre le don du Christ pascal. Elle sait en particulier que sa *potestas* à l'égard des Sacrements s'arrête à leur substance : de même que dans la prédication l'Église doit toujours annoncer fidèlement l'Évangile du Christ mort et ressuscité, de même dans les gestes sacramentels elle doit conserver les gestes salvifiques que Jésus lui a confiés.

12. Certes, il est vrai que l'Église n'a pas toujours indiqué de façon univoque les gestes et les paroles en lesquels consiste cette substance *divinitus instituta*. Pour tous les Sacrements,

en tout cas, apparaissent fondamentaux les éléments que le Magistère de l'Église, à l'écoute du *sensus fidei* du Peuple de Dieu et en dialogue avec la théologie, a appelés matière et forme, auxquels s'ajoute l'intention du ministre.

13. La *matière* du Sacrement consiste en l'action humaine par laquelle le Christ agit. Il s'agit tantôt d'un élément matériel (eau, pain, vin, huile), tantôt d'un geste particulièrement éloquent (signe de croix, imposition des mains, immersion, infusion, consentement, onction). Cette corporéité apparaît indispensable parce qu'elle enracine le Sacrement non seulement dans l'histoire humaine, mais aussi, plus fondamentalement, dans l'ordre symbolique de la Création et le ramène au mystère de l'Incarnation du Verbe et de la Rédemption opérée par Lui.

14. La *forme* du Sacrement est constituée par la parole, qui donne un sens transcendant à la matière, transfigurant le sens ordinaire de l'élément matériel et le sens purement humain de l'action accomplie. Cette parole s'inspire toujours, à des degrés divers, de la Sainte Écriture, s'enracine dans la Tradition vivante de l'Église et a été définie avec autorité par le Magistère de l'Église moyennant un discernement attentif.

15. La matière et la forme, en raison de leur enracinement dans l'Écriture et la Tradition, n'ont jamais dépendu ni ne peuvent dépendre de la volonté de l'individu ou de la communauté individuelle. À leur égard, en effet, la tâche de l'Église n'est pas de les déterminer selon la volonté ou l'arbitraire de qui que ce soit, mais, en sauvegardant la substance des sacrements (*salva illorum substantia*), de les indiquer avec autorité, dans la docilité à l'action de l'Esprit. Pour certains sacrements, la matière et la forme apparaissent substantiellement définies dès l'origine, de sorte que leur fondation par le Christ est immédiate ; pour d'autres, la définition des éléments essentiels ne s'est précisée qu'au cours d'une histoire complexe, parfois non sans une évolution significative.

16. À cet égard, on ne peut ignorer que lorsque l'Église intervient dans la détermination des éléments constitutifs du Sacrement, elle agit toujours en s'enracinant dans la Tradition, pour mieux exprimer la grâce conférée par le sacrement.

C'est dans ce contexte que la réforme liturgique des Sacrements, qui s'est déroulée selon les principes du Concile Vatican II, a appelé à une révision des rites de manière à ce qu'ils expriment avec plus de clarté les réalités saintes qu'ils signifient et produisent. L'Église, avec son magistère en matière sacramentelle, exerce sa *potestas* dans le sillage de cette Tradition vivante « *qui vient des Apôtres et progresse dans l'Église sous l'assistance du Saint-Esprit* ».

Reconnaissant donc, sous l'action de l'Esprit, le caractère sacramentel de certains rites, l'Église a considéré qu'ils correspondaient à l'intention de Jésus de rendre l'événement pascal actuel et participable.

17. Pour tous les Sacrements, en tout cas, l'observance de la matière et de la forme a toujours été requise pour la validité de la célébration, sachant que des modifications arbitraires de l'une ou de l'autre – dont la gravité et la force invalidante doivent être vérifiées à chaque fois – compromettent la dispensation effective de la grâce sacramentelle, au détriment évident des fidèles. Tant la matière que la forme, résumées dans le Code de droit canonique, sont établies

dans les livres liturgiques promulgués par l'autorité compétente, lesquels doivent donc être fidèlement observés, sans « *ajouter, enlever ou changer quoi que ce soit* ».

18. L'intention du ministre qui célèbre le Sacrement est liée à la matière et à la forme. Il est clair qu'ici le thème de l'intention doit être distingué de celui de la foi personnelle et de la condition morale du ministre, qui n'affectent pas la validité du don de la grâce. Le ministre doit en effet avoir « *l'intention de faire au moins ce que fait l'Église* », faisant de l'action sacramentelle un acte vraiment humain, dégagé de tout automatisme, et un acte pleinement ecclésial, dégagé de l'arbitraire d'un individu. En outre, puisque ce que fait l'Église n'est rien d'autre que ce que le Christ a institué, l'intention aussi, avec la matière et la forme, contribue à faire de l'action sacramentelle un prolongement de l'œuvre salvifique du Seigneur.

Matière, forme et intention sont intrinsèquement unies : elles sont intégrées dans l'action sacramentelle de telle sorte que l'intention devient le principe unificateur de la matière et de la forme, faisant d'elles un signe sacré par lequel la grâce est conférée *ex opere operato*.

19. À la différence de la matière et de la forme, qui représentent l'élément sensible et objectif du Sacrement, l'intention du ministre – conjointement à la disposition du destinataire – en représente l'élément intérieur et subjectif. Elle tend cependant, de par sa nature, à se manifester aussi extérieurement à travers l'observance du rite établi par l'Église, de sorte que l'altération grave des éléments essentiels introduit aussi un doute sur l'intention réelle du ministre, compromettant ainsi la validité du Sacrement célébré. En principe, effectivement, l'intention de faire ce que fait l'Église s'exprime dans l'utilisation de la matière et de la forme que l'Église a établies.

20. Matière, forme et intention sont toujours inscrites dans le contexte de la célébration liturgique, qui ne constitue pas un *ornatus* cérémoniel des Sacrements, ni même une introduction didactique à la réalité qui s'accomplit, mais qui est dans son ensemble l'événement dans lequel se réalise la rencontre personnelle et communautaire entre Dieu et nous, dans le Christ et dans l'Esprit Saint, rencontre dans laquelle, à travers la médiation de signes sensibles, « *Dieu est parfaitement glorifié et les hommes sanctifiés* ».

La nécessaire attention aux éléments essentiels des Sacrements, dont dépend leur validité, doit donc s'accorder avec le soin et le respect de l'ensemble de la célébration, dans laquelle le sens et les effets des Sacrements sont rendus pleinement intelligibles par une multiplicité de gestes et de paroles, favorisant ainsi *l'actuosa participatio* des fidèles.

21. La liturgie elle-même permet cette variété qui préserve l'Église de « *la forme rigide d'un libellé unique* ». C'est pourquoi le Concile Vatican II a décrété que, « *pourvu que soit sauvegardée l'unité substantielle du rite romain, on admettra des différences légitimes et des adaptations à la diversité des assemblées, des régions, des peuples, surtout dans les missions, même lorsqu'on révisera les livres liturgiques* ».

De ce fait, la réforme liturgique voulue par le Concile Vatican II a non seulement autorisé les Conférences épiscopales à introduire des adaptations générales à *l'editio typica* latine,

mais a également prévu la possibilité d'adaptations particulières de la part du ministre de la célébration, dans le seul but de répondre aux besoins pastoraux et spirituels des fidèles.

22. Toutefois, afin que la variété « *ne nuise pas à l'unité, mais la serve* », il reste clair que, en dehors des cas expressément indiqués dans les livres liturgiques, « *la réglementation de la sainte Liturgie est du ressort exclusif de l'autorité de l'Église* », qui appartient, selon les circonstances, à l'évêque, à l'assemblée épiscopale territoriale, au Siège apostolique.

Il est clair, en effet, que « *modifier de sa propre initiative la forme de célébration d'un Sacrement ne constitue pas un simple abus liturgique, la transgression d'une norme positive, mais un vulnus infligé à la fois à la communion ecclésiale et à la reconnaissance de l'action du Christ, ce qui, dans les cas les plus graves, rend le sacrement lui-même invalide, car la nature de l'action ministérielle est de transmettre fidèlement ce qui a été reçu (cf. 1 Co 15, 3)* ».

III. La présidence liturgique et l'art de célébrer

23. Le Concile Vatican II et le Magistère postconciliaire permettent de donner au ministère de la présidence liturgique sa juste signification théologique. L'évêque et les prêtres, ses collaborateurs, président les célébrations liturgiques, qui culminent dans l'Eucharistie, « *source et sommet de toute la vie chrétienne* », *in persona Christi (Capitis) et nomine Ecclesiae*. Dans les deux cas, il s'agit de formules qui – bien qu'avec quelques variantes – sont bien attestées par la Tradition.

24. La formule *in persona Christi* signifie que le prêtre représente le Christ lui-même dans l'événement de la célébration. Cela se réalise de façon suprême lorsque, dans la consécration eucharistique, il prononce les paroles du Seigneur avec la même efficacité, identifiant, en vertu de l'Esprit Saint, sa propre personne à celle du Christ. Lorsque le Concile précise ensuite que les prêtres président l'Eucharistie *in persona Christi Capitis*, il n'entend pas souscrire à une conception selon laquelle le ministre disposerait, en tant que « *chef* », d'un pouvoir qu'il exercerait de façon arbitraire. La Tête de l'Église, et donc le véritable président de la célébration, est le Christ seul. Il est « *la Tête du Corps, la Tête de l'Église* » (Col 1,18), dans la mesure où il la fait naître de son côté, la nourrit et en prend soin, l'aimant jusqu'à se donner pour elle (cf. Ep 5,25.29 ; Jn 10, 11). La *potestas* du ministre est une *diakonia*, comme le Christ lui-même l'enseigne aux disciples dans le contexte de la dernière Cène (cf. Lc 22,25-27 ; Jn 13,1-20). Ceux qui, du fait de la grâce sacramentelle, sont configurés à Lui, partageant l'autorité avec laquelle il conduit et sanctifie son Peuple, sont donc appelés, dans la liturgie et dans tout le ministère pastoral, à se conformer à la même logique, ayant été constitués pasteurs non pour dominer le troupeau, mais pour le servir selon le modèle du Christ, Bon Pasteur des brebis (cf. 1 P 5,3 ; Jn 10,11,14).

25. En même temps, le ministre qui préside la célébration agit *nomine Ecclesiae*, formule qui indique clairement que, s'il représente le Christ Tête devant son Corps qui est l'Église, il rend également présent devant sa propre Tête ce Corps, ou plutôt cette Épouse, en tant que sujet intégral de la célébration, le Peuple tout entier sacerdotal, au nom duquel

le ministre parle et agit. En outre, s'il est vrai que « *lorsque quelqu'un baptise, c'est le Christ lui-même qui baptise* », il en est de même pour le fait que « *lorsque l'Église célèbre un sacrement, elle agit comme un Corps qui opère sans se séparer de sa Tête, dans la mesure où c'est le Christ Tête qui agit dans le Corps ecclésial qu'il a engendré dans le mystère de la Pâque* ». Cela met en évidence l'ordination réciproque entre le sacerdoce baptismal et le sacerdoce ministériel, permettant de comprendre que le second existe au service du premier, et précisément pour cette raison - comme nous l'avons vu - chez le ministre qui célèbre les sacrements ne peut jamais faire défaut l'intention de faire ce que fait l'Église.

26. La fonction double et combinée exprimée par les formules *in persona Christi – nomine Ecclesiae* et la féconde relation réciproque entre le sacerdoce baptismal et le sacerdoce ministériel, jointes à la conscience que les éléments essentiels pour la validité des sacrements doivent être considérés dans leur contexte propre, c'est-à-dire l'action liturgique, rendront le ministre toujours plus conscient que « *les actions liturgiques ne sont pas des actions privées, mais des célébrations de l'Église* », actions qui, malgré « *la diversité des ordres, des fonctions, et de la participation effective* », « *appartiennent à tout le Corps de l'Église, le manifestent et l'affectent* ». C'est précisément pour cette raison que le ministre doit comprendre que l'authentique *ars celebrandi* est celle qui respecte et exalte la primauté du Christ et l'*actuosa participatio* de toute l'assemblée liturgique, y compris à travers l'humble obéissance aux normes liturgiques.

27. Il semble toujours plus urgent de faire mûrir un art de célébrer qui, en se maintenant à distance à la fois d'un rubricisme rigide et d'une fantaisie débridée, conduise à une discipline qui doit être respectée, précisément pour être d'authentiques disciples : « *Il ne s'agit pas de suivre un livre de bonnes manières liturgiques. Il s'agit plutôt d'une "discipline" – au sens où l'entend Guardini – qui, si elle est observée, nous forme authentiquement. Ce sont des gestes et des paroles qui mettent de l'ordre dans notre monde intérieur en nous faisant vivre certains sentiments, attitudes, comportements. Ils ne sont pas l'explication d'un idéal dont nous cherchons à nous inspirer, mais ils sont au contraire une action qui engage le corps dans sa totalité, c'est-à-dire dans son être unité de corps et d'âme* ».

Conclusion

28 « *Ce trésor, nous le portons comme dans des vases d'argile ; ainsi, on voit bien que cette puissance extraordinaire appartient à Dieu et ne vient pas de nous* » (2 Co 4,7). L'antithèse utilisée par l'Apôtre pour souligner comment la sublimité de la puissance de Dieu se révèle à travers la faiblesse de son ministère de prédicateur décrit bien ce qui se passe dans les Sacrements. Toute l'Église est appelée à sauvegarder la richesse qu'ils contiennent, afin que la primauté de l'action salvifique de Dieu dans l'histoire ne soit jamais obscurcie, même dans la fragile médiation des signes et des gestes propres à la nature humaine.

29. La *virtus* qui opère dans les sacrements façonne le visage de l'Église, lui permettant de transmettre le don du salut que le Christ mort et ressuscité, dans son Esprit, veut partager avec tout homme. Dans l'Église, ce grand trésor est confié en particulier à ses ministres, afin qu'en tant que « *serviteurs attentionnés* » du Peuple de Dieu, ils le nourrissent de l'abondance de la Parole et le sanctifient par la grâce des Sacrements. Il leur revient avant tout de veiller à ce que « *la beauté de la célébration chrétienne* » soit maintenue vivante et ne soit pas « *défigurée par une compréhension superficielle et réductrice de sa valeur ou, pire encore, par son instrumentalisation au service d'une vision idéologique, quelle qu'elle soit* ».

Ce n'est qu'ainsi que l'Église peut, jour après jour, « *grandir dans la connaissance du mystère du Christ, en plongeant [la] vie dans le mystère de sa Pâque, dans l'attente de son retour dans la gloire* ».

Le Souverain Pontife François, lors de l'audience accordée au Préfet soussigné du Dicastère pour la Doctrine de la Foi soussigné, le 31 janvier 2024, a approuvé cette Note, décidée lors de la Session plénière de ce Dicastère, et en a ordonné la publication.

Donné à Rome, au siège du Dicastère pour la Doctrine de la Foi, le 2 février 2024, en la fête de la Présentation du Seigneur.

Víctor Manuel Card. Fernández,
Préfet

Mons. Armando Matteo
Secrétaire pour la Section Doctrinale

Ex Audientia Diei 31-1-2024
FRANCISCUS

© Libreria Editrice Vaticana - 2024

LECTURE

PIE XII ET ELS JUIFS : LA FIN DU PROCES ?

Dans « *Les Âmes tièdes* », l'historienne Nina Valbousquet analyse la position du Vatican face à la Shoah, après avoir dépouillé les archives du pontificat de Pie XII ouvertes depuis 2020.

Depuis la célèbre pièce *Le Vicaire* de 1963 qui mettait en cause le silence de Pie XII pendant la Seconde Guerre mondiale, on ne compte plus les livres sur le sujet. Qu'apporte de nouveau celui de l'historienne Nina Valbousquet² ? Des conclusions qui s'appuient sur quatre ans de dépouillement méticuleux des archives du pontificat

de Pie XII, ouvertes depuis 2020. Loin des controverses mémorielles et médiatiques, elle s'inscrit contre la logique de procès – procès à charge ou en canonisation – qui se focalise uniquement sur la figure du pape.

Ses conclusions principales ne sont pas nouvelles, mais ne peuvent plus être remises en question, après l'ouverture

² Les Âmes tièdes. Le Vatican face à la Shoah, La découverte, 480 p.

des archives. Le pape « *a délibérément gardé le silence* » alors que le Saint-Siège était au courant des persécutions et du génocide, comme en témoignent notamment deux photographies des massacres transmises au Vatican en avril 1943. Ce silence n'a cependant pas empêché le Vatican de mettre en place une aide humanitaire.

Le poids d'un antijudaïsme chrétien pluriséculaire

Cette position tient selon elle à trois raisons, pour l'essentiel déjà soulignées par les historiens. Pourtant, l'importance de l'une d'elles est réévaluée à la hausse : à la lecture des archives, l'historienne a été frappée par le poids d'un antijudaïsme chrétien pluriséculaire, qui est encore présent dans l'immédiat après-guerre, alors que certains vont jusqu'à justifier théologiquement la persécution des juifs. Deuxième raison déjà bien connue, la tradition de neutralité dans les conflits a aussi pesé. L'historienne montre la faible conscience des responsables du Vatican de la différence

avec la Première Guerre mondiale s'agissant de la violence de masse commise par des régimes de nature fondamentalement criminelle.

Enfin, Pie XII avait bien conscience de son silence, mais les documents de l'époque comme ses défenseurs postérieurs le justifient par la peur des représailles. Raisonnablement difficile à évaluer, selon l'historienne, mais entre silence et dénonciation publique, il y avait des alternatives, montre-t-elle : alerter en secret les diplomaties, faire appel à la conscience des fidèles, etc. Cette tension s'explique selon elle par la double nature du pouvoir pontifical, à la fois temporel et spirituel. Finalement, le procès sans fin de Pie XII renvoie à une interrogation fondamentale : qu'est-ce que représente la parole du pape ? Avant d'être chef de l'État du Vatican, il est indéniablement devenu une autorité morale.

© La Croix - 2024

LITURGIE DE LA PAROLE

DIMANCHE 14 AVRIL 2024 – 3^{ÈME} DIMANCHE DE PAQUES – ANNEE B

Lecture du livre des Actes des Apôtres (Ac 3,13-15.17-19)

En ces jours-là, devant le peuple, Pierre prit la parole : « Hommes d'Israël, le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, le Dieu de nos pères, a glorifié son serviteur Jésus, alors que vous, vous l'aviez livré, vous l'aviez renié en présence de Pilate qui était décidé à le relâcher. Vous avez renié le Saint et le Juste, et vous avez demandé qu'on vous accorde la grâce d'un meurtrier. Vous avez tué le Prince de la vie, lui que Dieu a ressuscité d'entre les morts, nous en sommes témoins. D'ailleurs, frères, je sais bien que vous avez agi dans l'ignorance, vous et vos chefs. Mais Dieu a ainsi accompli ce qu'il avait d'avance annoncé par la bouche de tous les prophètes : que le Christ, son Messie, souffrirait. Convertissez-vous donc et tournez-vous vers Dieu pour que vos péchés soient effacés. » – Parole du Seigneur.

Psaume 4, 2, 4.7 ;9

Quand je crie, réponds-moi,
Dieu, ma justice !

Toi qui me libères dans la détresse,
pitié pour moi, écoute ma prière !

Sachez que le Seigneur a mis à part son fidèle,
le Seigneur entend quand je crie vers lui.

Beaucoup demandent : « Qui nous fera voir le bonheur ? »
Sur nous, Seigneur, que s'illumine ton visage !

Dans la paix moi aussi,
je me couche et je dors,
car tu me donnes d'habiter, Seigneur,
seul, dans la confiance.

Lecture de la première lettre de saint Jean (1 Jn 2,1-5a)

Mes petits enfants, je vous écris cela pour que vous évitiez le péché. Mais si l'un de nous vient à pécher, nous avons un défenseur devant le Père : Jésus Christ, le Juste. C'est lui qui, par son sacrifice, obtient le pardon de nos péchés, non seulement des nôtres, mais encore de ceux du monde entier. Voici comment nous savons que nous le connaissons

: si nous gardons ses commandements. Celui qui dit : « Je le connais », et qui ne garde pas ses commandements, est un menteur : la vérité n'est pas en lui. Mais en celui qui garde sa parole, l'amour de Dieu atteint vraiment la perfection. – Parole du Seigneur.

Alléluia. Alléluia. Alléluia. (cf. Lc 24, 32)

Seigneur Jésus, ouvre-nous les Écritures ! Que notre cœur devienne brûlant tandis que tu nous parles.

Évangile de Jésus Christ selon saint Luc (Lc 24, 35-48)

En ce temps-là, les disciples qui rentraient d'Emmaüs racontaient aux onze Apôtres et à leurs compagnons ce qui s'était passé sur la route, et comment le Seigneur s'était fait reconnaître par eux à la fraction du pain. Comme ils en parlaient encore, lui-même fut présent au milieu d'eux, et leur dit : « La paix soit avec vous ! » Saisis de frayeur et de crainte, ils croyaient voir un esprit. Jésus leur dit : « Pourquoi êtes-vous bouleversés ? Et pourquoi ces pensées qui surgissent dans votre cœur ? Voyez mes mains et mes pieds : c'est bien moi ! Touchez-moi, regardez : un esprit n'a pas de chair ni d'os comme vous constatez que j'en ai. » Après cette parole, il leur montra ses mains et ses pieds. Dans leur joie, ils n'osaient pas encore y croire, et restaient saisis d'étonnement. Jésus leur dit : « Avez-vous ici quelque chose à manger ? » Ils lui présentèrent une part de poisson grillé qu'il prit et mangea devant eux. Puis il leur déclara : « Voici les paroles que je vous ai dites quand j'étais encore avec vous : "Il faut que s'accomplisse tout ce qui a été écrit à mon sujet dans la loi de Moïse, les Prophètes et les Psaumes." » Alors il ouvrit leur intelligence à la compréhension des Écritures. Il leur dit : « Ainsi est-il écrit que le Christ souffrirait, qu'il ressusciterait d'entre les morts le troisième jour, et que la conversion serait proclamée en son nom, pour le pardon des péchés, à toutes les nations, en commençant par Jérusalem. À vous d'en être les témoins. » – Acclamons la Parole de Dieu.

© Textes liturgiques © AELF, Paris

PRIERES UNIVERSELLES

Aujourd'hui, comme hier, Jésus est « là, sur le rivage »... Prions-le avec foi.

Pour ceux que tu appelles aujourd'hui à « jeter le filet » sans relâche,... nous te prions !

Pour tes frères et sœurs chrétiens qui souffrent aujourd'hui à cause de ton nom,... nous te prions !

Pour tous ceux, qui, aujourd'hui, peinent dans la nuit et attendent qu'un jour meilleur se lève,... nous te prions !

Pour nos absents, pour nos malades,... et les uns pour les autres, qui partageons Ta Parole et Ton pain,... nous te prions !

Seigneur Jésus, accorde à ton Église de s'ouvrir joyeusement à ta présence. Et pour que nous soyons les témoins que tu attends de nous, fortifie notre foi en la puissance de ta résurrection qui est à l'œuvre dès aujourd'hui et pour les siècles des siècles. Amen.

COMMENTAIRE DES LECTURES DU DIMANCHE

Chers frères et sœurs, bonjour !

En ce troisième dimanche de Pâques, nous revenons à Jérusalem, au Cénacle, comme guidés par les deux disciples d'Emmaüs, qui avaient écouté avec une grande émotion les paroles de Jésus le long du chemin et qui l'avaient reconnu « dans la fraction du pain » (Lc 24,35). À présent, au Cénacle, Jésus ressuscité se présente au milieu du groupe des disciples et les salue en disant : « *La paix soit avec vous !* » (v.36). Mais ces derniers sont effrayés et ils croient « un esprit » (v.37), comme le dit l'Évangile. Alors Jésus leur montre les blessures de son corps et dit : « *Voyez mes mains et mes pieds — les plaies — : c'est bien moi ! Touchez-moi* » (v.39). Et pour les convaincre, il demande de la nourriture et il mange sous leurs yeux stupéfaits (cf. vv. 41-42).

Il y a un détail dans cette description : l'Évangile dit que les apôtres « dans leur joie, [ils] n'osaient pas encore y croire ». La joie qu'ils ressentaient était telle qu'ils ne pouvaient pas croire que cela soit vrai. Et un deuxième détail : ils étaient stupéfaits, surpris, parce que la rencontre avec Dieu conduit toujours à l'émerveillement : elle va au-delà de l'enthousiasme, au-delà de la joie, c'est une autre expérience. Ils étaient joyeux, d'une joie qui leur faisait penser : « *Non, cela ne peut pas être vrai !...* ». C'est l'émerveillement de la présence de Dieu. N'oubliez pas cet état d'esprit, qui est si beau.

Ce passage de l'Évangile est caractérisé par trois verbes très concrets, qui reflètent dans un certain sens notre vie personnelle et communautaire : *regarder, toucher* et *manger*. Trois actions qui peuvent donner la joie d'une vraie rencontre avec Jésus vivant.

Regarder. « *Regardez mes mains et mes pieds* » — dit Jésus. *Regarder* n'est pas seulement voir, c'est plus, cela implique aussi l'intention, la volonté. C'est pourquoi c'est l'un des verbes de l'amour. Une mère et un père regardent leur enfant, les amoureux se regardent mutuellement le bon médecin regarde le patient avec attention.... *Regarder* est un premier pas contre l'indifférence, contre la tentation de détourner son regard devant les difficultés et les souffrances des autres. Regarder. Est-ce que *je vois* ou est-ce que *je regarde* Jésus ?

Le deuxième verbe est *toucher*. En invitant les disciples à le toucher, pour constater qu'il n'est pas un esprit — touchez-moi ! —, Jésus leur montre, ainsi qu'à nous, que la relation avec Lui et avec nos frères ne peut pas rester « à distance » ; il n'existe pas un christianisme à distance, il n'existe pas un christianisme qui reste sur le plan du regard. L'amour demande le regard, mais il demande aussi la proximité, il demande le contact, le partage de la vie. Le bon samaritain ne s'est pas limité à regarder cet homme qu'il a trouvé à moitié mort sur le chemin : il s'est arrêté, il s'est penché, il a soigné ses blessures, il l'a touché, il l'a chargé sur sa monture et l'a amené à l'auberge. Il en est ainsi avec Jésus : l'aimer signifie entrer dans une communion de vie, une communion avec Lui.

Et venons-en alors au troisième verbe, *manger*, qui exprime bien notre humanité dans son indigence la plus naturelle, c'est-à-dire notre besoin de nous nourrir pour vivre. Mais se nourrir, quand nous le faisons ensemble, en famille ou entre amis, devient une pure expression d'amour, une expression de communion, de fête... Combien de fois les Évangiles nous présentent Jésus qui vit cette dimension conviviale ! Après sa Résurrection également, avec ses disciples. Au point que le banquet eucharistique est devenu le signe emblématique de la communauté chrétienne. Manger ensemble le Corps du Christ : tel est le centre de la vie chrétienne.

Frères et sœurs, cette page évangélique nous dit que Jésus n'est pas un « esprit », mais une Personne vivante ; que Jésus, quand il s'approche de nous, nous remplit de joie, au point de ne pas y croire, et qu'il nous laisse stupéfaits, de cet émerveillement que seule donne la présence de Dieu, parce que Jésus est une personne vivante. Être chrétiens n'est pas tout d'abord une doctrine ou un idéal moral, c'est la relation vivante avec Lui, avec le Seigneur Ressuscité : nous le regardons, nous le touchons, nous nous nourrissons de Lui et, transformés par son Amour, nous regardons, nous touchons et nous nourrissons les autres comme des frères et des sœurs. Que la Vierge Marie nous aide à vivre cette expérience de grâce.

© Libreria Editrice Vaticana -2021

CHANTS

SAMEDI 13 AVRIL A 18H ET DIMANCHE 14 AVRIL A 8H – 3^{EME} DIMANCHE DE PAQUES – ANNEE B

ENTRÉE :

- 1- Au matin dans la clarté Jésus est ressuscité
Au matin dans la clarté de la tombe il s'est levé.
Chantons Alléluia ! Christ est vainqueur de la mort.
Christ, notre espoir est en toi !
- 2- Chez les siens est revenu : à sa mère est apparu.
Chez les siens est revenu, ses amis l'ont reconnu.
Chantons Alléluia ! Christ est vainqueur de la mort.
Christ, garde-nous près de toi !
- 3- Il nous a montré ses mains, on l'a vu dans le jardin.
Il nous a montré ses mains, il a partagé le Pain.
Chantons Alléluia ! Christ est vainqueur de la mort.
Christ, fais-nous vivre de toi !

KYRIE : Toti *LEBOUCHER* - tahitien

GLOIRE À DIEU :

Ei hanahana i te Atua i te ra'i teitei.
Ei hau i te fenua nei i te feia tâna e aroha.
Te arue atu nei matou ia oe, te faateitei,
te haamori e te faahanahana atu nei matou ia oe.
Te haamaitai nei matou ia oe
no to oe hanahana rahi a'e,
E te Fatu Atua, te Arii o te ra'i,
te Atua te Metua Manahope e.
E te Fatu, te Tamaiti Otahi, e Iesu-Kirito e,
E te Fatu Atua, te Arenio a te Atua,
te Tamaiti a te Metua.
O oe te hopoi-'ê atu i te hara a to te ao nei,
aroha mai ia matou.
O oe te hopoi-'ê atu i te hara a to te ao nei,
a faarii mai i ta matou nei pure.
O oe te parahi nei i te rima atou o te Metua,
aroha mai ia matou.
O oe anae hoi te Mo'a, o oe anae te Fatu,
o oe anae te Teitei, e Iesu-Kirito e,
o oe e te Varua-Maitai,
i roto i te hanahana o te Metua.
Amen.

PSAUME :

Révèle nous Seigneur ton visage de lumière,
nous Seigneur, révèle nous Seigneur.

ACCLAMATION :

Alléluia, alléluia, Christ est ressuscité

Il est vivant à jamais, Alléluia, alléluia.

PROFESSION DE FOI : *Nicée-Constantinople – français*

Voir page 14

PRIÈRE UNIVERSELLE :

la puru ta matou pure, i mua ito aro
E Iesu, faaora, faarii mai, faarii mai

OFFERTOIRE :

- 1- Quand il disait à ses amis : "si vous saviez le don de Dieu "
Nous avons asséché les sources de la vie
Mais ce matin, alléluia,
notre naissance a jailli du tombeau !

R- Alléluia, alléluia, Jésus est vivant (*bis*)

- 2- Quand il disait à ses amis : "Venez à moi, je suis le jour"
Nous avons sacrifié aux forces de la nuit,
mais ce matin, alléluia,
notre lumière a jailli du tombeau !

- 3- Quand il disait à ses amis :
"Je suis vainqueur, pourquoi trembler"
Nous avons nié Dieu en face de la peur
Mais ce matin, Alléluia
Notre pardon a jailli du tombeau !

- 4- Quand il disait à ses amis : "Heureux celui qui veut la paix"
Nous avons déserté le lieu de nos combats
Mais ce matin, alléluia,
notre espérance a jailli du tombeau !

SANCTUS : Toti *LEBOUCHER* - tahitien

ANAMNESE : *Petiot V*

NOTRE PÈRE : *chanter*

AGNUS : Toti *LEBOUCHER* - tahitien

COMMUNION : *Orgues*

ENVOI :

- 1- Ua tia i te aahiata no te mahana pakate
O te ora no te pohe. Alleluia ! (*bis*)

R- Alleluia ! Alleluia ! Alleluia ! (*bis*)

- 2- Hoi maira te Varua ra tia ihora Iesu ra
Horo tura no te Papa. Alleluia ! (*bis*)

CHANTS

DIMANCHE 14 AVRIL 2024 A 5H50 – 3^{ÈME} DIMANCHE DE PAQUES – ANNEE B

ENTRÉE :

- 1- Je crois en toi, mon Sauveur ressuscité.
Rien ne pourra de mon cœur ôter la foi.
Je veux garder la fierté du baptisé.
Ta force me conduit ; Seigneur, tu es ma joie !
- R- O Seigneur, ô Seigneur, toi le maître de la vie,
Je chante avec amour ta gloire, O Jésus-Christ.
- 2- J'espère en toi, mon Sauveur ressuscité,
Et mon espoir ne sera jamais déçu.
Tu as promis de garder ton amitié
A ceux qu'en ton Église un jour tu as reçus.

KYRIE : *tahitien*

GLOIRE À DIEU :

- R Gloire à Dieu et paix sur terre aux hommes qu'il aime (*bis*)
Père Saint créateur la terre est remplie de ta gloire
Nous te chantons merci, nous bénissons ton nom /R
Fils bien aimé Jésus, tu portes les péchés des hommes
Toi seul es le Seigneur, toi seul es le très haut /R
Saint Esprit d'unité, tu souffles la vie sur le monde
Tu nous remplis d'amour, nous fais enfants de Dieu /R

PSAUME :

Béni soit le nom du Seigneur maintenant et à jamais
Béni soit le nom du Seigneur maintenant et à jamais.

ACCLAMATION :

Christ est ressuscité Alléluia
Il est sorti du tombeau Alléluia
Alléluia Alléluia Christ est ressuscité
Alléluia Alléluia Christ est ressuscité

PROFESSION DE FOI : *Nicée-Constantinople – français*

Je crois en un seul Dieu,
Le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre,
de l'univers visible et invisible.
Je crois en un seul Seigneur, Jésus Christ,
le Fils unique de Dieu,
né du Père avant tous les siècles :
Il est Dieu, né de Dieu, lumière, née de la lumière,
vrai Dieu, né du vrai Dieu,
Engendré, non pas créé,
consubstantiel au Père ;
et par lui tout a été fait.
Pour nous les hommes, et pour notre salut,
il descendit du ciel ;
Par l'Esprit Saint, il a pris chair de la Vierge Marie,
et s'est fait homme.
Crucifié pour nous sous Ponce Pilate,
il souffrit sa passion et fut mis au tombeau.
Il ressuscita le troisième jour,
conformément aux Écritures,
et il monta au ciel ;
il est assis à la droite du Père.
Il reviendra dans la gloire,
pour juger les vivants et les morts ;
et son règne n'aura pas de fin.
Je crois en l'Esprit Saint,

qui est Seigneur et qui donne la vie ;
il procède du Père et du Fils ;
Avec le Père et le Fils,
il reçoit même adoration et même gloire ;
il a parlé par les prophètes.
Je crois en l'Église,
une, sainte, catholique et apostolique.
Je reconnais un seul baptême
pour le pardon des péchés.
J'attends la résurrection des morts
et la vie du monde à venir. Amen.

PRIÈRE UNIVERSELLE : *adaptation William TEVARIA*

A faaroo mai i ta matou pure te Atua manahope
Aroha mai e a faarii mai i ta matou aniraa.

OFFERTOIRE : *adaptation William TEVARIA*

O mon âme béni le Seigneur
Et mon esprit magnifie son nom
Car la mort n'a pas pu le retenir
Même dans le tombeau Jésus est Seigneur
Même dans le tombeau Jésus est Seigneur
A arue ta'u varua, ua vi te pohe ia letu
Oia to tatou faaora te Arii nui alléluia
Te Atua ho'i io tatou nei
E mahana 'oa'oa teie, 'ua ti'a faahou mai letu
E himene iau iana te arii rahi alléluia
Te Atua ho'i manahope e

SANCTUS : *français*

ANAMNESE :

Christ est venu, Christ est né,
Christ a souffert, Christ est mort,
Christ est ressuscité, Christ est vivant,
Christ reviendra, Christ est là. (*bis*)

NOTRE PÈRE : *français*

AGNUS : *français*

COMMUNION :

- 1- Chantons la vie de Jésus-Christ ressuscité,
nos bras témoignent de sa gloire,
Chantons la vie de Jésus-Christ ressuscité
la Croix de sa Victoire
- R- Glory Glory Alléluia (*ter*) le Seigneur nous a sauvé
- 2- Chantons la joie de Jésus Christ ressuscité,
contre la haine et la misère,
chantons la joie de Jésus-Christ Ressuscité
dans l'éclat de sa lumière.

ENVOI :

Chercher avec toi dans nos vies
Les pas de Dieu, Vierge Marie
Par toi accueillir aujourd'hui
Le don de Dieu, Vierge Marie
Puisque tu chantes avec nous
Magnificat, Vierge Marie
Permits la Pâque sur nos pas
Nous ferons tout ce qu'il voudra

CHANTS

DIMANCHE 14 AVRIL 2024 A 18H – 3EME DIMANCHE DE PAQUES – ANNEE B

ENTRÉE :

R- Tu es là au cœur de nos vies
Et c'est Toi qui nous fais vivre
Tu es là au cœur de nos vies
Bien vivant, ô Jésus-Christ.

1- Dans le secret de nos tendresses, Tu es là.

Dans les matins de nos promesses, Tu es là.

2- Dans nos cœurs tout remplis d'orages, Tu es là.

Dans tous les ciels de nos voyages, Tu es là.

KYRIE :

Seigneur, Toi qui connais notre faiblesse
Prends pitié de nous ! (*bis*)
O Christ venu dans le monde appeler tous les pécheurs,
Prends pitié de nous ! (*bis*)
Seigneur, Toi qui es venu guérir et sauver les hommes,
Prends pitié de nous ! (*bis*)

GLOIRE À DIEU :

Gloire à Dieu au plus haut des cieux
Et paix sur la terre aux hommes qu'il aime.
Nous te louons, nous te bénissons, nous t'adorons,
Nous te glorifions, nous te rendons grâce,
pour ton immense gloire,
Seigneur Dieu, Roi du ciel, Dieu le Père tout-puissant.
Seigneur, Fils unique, Jésus Christ,
Seigneur Dieu, Agneau de Dieu, le Fils du Père.
Toi qui enlèves les péchés du monde,
prends pitié de nous
Toi qui enlèves les péchés du monde,
reçois notre prière ;
Toi qui es assis à la droite du Père,
prends pitié de nous.
Car toi seul es saint, Toi seul es Seigneur,
Toi seul es le Très-Haut,
Jésus Christ, avec le Saint-Esprit
Dans la gloire de Dieu le Père.
Amen.

PSAUME :

Découvre-nous ton visage
Seigneur, qu'il nous apporte la paix, la paix
Qu'il rayonne sur nous.

ACCLAMATION : *Alleluia*

PROFESSION DE FOI : *Nicée-Constantinople – français*

Voir page 14

PRIÈRE UNIVERSELLE :

Oh ! O Seigneur en ce soir, écoute nos prières.

OFFERTOIRE :

1- Celui que de nos yeux nous avons vu,
Celui que de nos mains nous avons pu toucher,

Celui que nos oreilles ont entendu,
Celui que dans nos cœurs nous avons rencontré...
Voilà Celui que nous vous annonçons
Et qui a resplendi sur la terre où nous vivons !

R- Lumière du Monde ! Sel de la Terre !
Soyons pour le Monde Visage de l'Amour !
Lumière du monde ! Christ est lumière !
Soyons pour la terre Le reflet de sa lumière
Au jour le jour !

2- Et s'il fallait au plus fort de la nuit
Ce monde à bout d'espoir bascule de sommeil...
Qui surprendra ses rêves endormis
Pour lui montrer l'aurore annonçant le soleil ?
Qui restera debout comme un gardien ?
Qui sera parmi nous Sentinelle du matin ?

3- Le sel n'est rien s'il n'a plus de saveur,
Pas plus que la lumière cachée sous le boisseau !
Vienne l'Esprit remuer nos tiédeurs,
Et faire surgir en nous les gestes les plus beaux...
Nos vies auront ce goût de vérité,
De justice et d'amour ! Alors, nous pourrons chanter !

SANCTUS : *tahitien*

ANAMNESE :

Le Christ était mort Alléluia, le Christ est vivant Alléluia
Le Christ est présent, le Christ reviendra Alléluia, alléluia.

NOTRE PÈRE : *français*

AGNUS : *tahitien*

COMMUNION :

1- Pain véritable, Corps et Sang de Jésus Christ,
Don sans réserve de l'amour du Seigneur,
Corps véritable de Jésus Sauveur.

R- Pain de vie, Corps ressuscité, source vive de l'éternité.

2- Pâque nouvelle désirée d'un grand désir,
Terre promise du salut par la croix,
Pâque éternelle, éternelle joie.

3- Pain de la route dont le monde garde faim
Dans la douleur et dans l'effort chaque jour,
Pain de la route, sois notre secours.

ENVOI :

1- Si le vent des tentations s'élève,
Si tu heurtes le rocher des épreuves.
Si les flots de l'ambition t'entraînent,
Si l'orage des passions se déchaîne :

R- Regarde l'étoile, invoque Marie,
Si tu la suis, tu ne crains rien !
Regarde l'étoile, invoque Marie,
Elle te conduit sur le chemin !

LES CATHEDATES

LES CATHE-MESSES

SAMEDI 13 AVRIL 2024

18h00 : Messe : Action de grâce pour Tuehia MARE (anniversaire) ;

DIMANCHE 14 AVRIL 2024

3^{EME} DIMANCHE DE PAQUES – blanc

Bréviaire : 3^{eme} semaine

05h50 : Messe : Pro-populo ;

08h00 : Messe : CHEUNG SAN (+) et RAVEINO (+) et action de grâce pour l'anniversaire de Rosina et Ida ;

18h00 : Messe : Philippe et Yvonne MORILLON ;

LUNDI 15 AVRIL 2024

Férie de Pâques – blanc

05h50 : Messe : Action de grâce pour Ida KATUPA - anniversaire ;

MARDI 16 AVRIL 2024

Férie de Pâques – blanc

05h50 : Messe : Pour la contrition des pécheurs, le salut des mourants et la libération des âmes du Purgatoire ;

MERCREDI 17 AVRIL 2024

Férie de Pâques – blanc

05h50 : Messe : Famille AYOU ;

12h00 : Messe : Intention particulière ;

JEUDI 18 AVRIL 2024

Férie de Pâques – blanc

05h50 : Messe : BONNET Lydie - anniversaire ;

VENDREDI 19 AVRIL 2024

Férie de Pâques – blanc

05h50 : Messe : Famille ITCHNER et famille TUOHE ;

14h00 à 16h00 : Confessions au presbytère ;

SAMEDI 20 AVRIL 2024

Férie de Pâques – blanc

05h50 : Messe : KAIMUKO Emile (+) et Martine (+) ;

18h00 : Messe : Pour CHANSAY Raymond, SENGUES Hans, M^r et M^{me} LONFAT François et Louise ;

DIMANCHE 21 AVRIL 2024

4^{EME} DIMANCHE DE PAQUES – blanc

[Saint Anselme, évêque de Cantorbéry, docteur de l'Église. +1109]

JOURNEE MONDIALE DE PRIERE POUR LES VOCATIONS

Bréviaire : 4^{eme} semaine

05h50 : Messe : Pro-populo ;

08h00 : Messe : Famille KWONG et CHUNG WAN ;

18h00 : Messe : Intention particulière ;

LES CATHE-ANNONCES

Dimanche 14 avril : Pas de catéchèse pour les enfants.

Dimanche 21 avril à 9h15 : Catéchèse pour les enfants.

COLLECTE DE CAREME

La Campagne de Carême 2024 à la Cathédrale s'élève à **214 115 xpf (54% de 2023)**. Maururu roa.

QUETE DU VENDREDI SAINT

La quête du vendredi saint 2024 destinée aux Lieux Saints de Jérusalem s'élève, à la Cathédrale, à **124 740 xpf (97% de 2023)**. Maururu roa.

QUETES DE PAQUES

Les quêtes de Pâques 2024 destinées à l'Archidiocèse s'élèvent, à la Cathédrale, à **420 980 xpf (103% de 2023)**. Maururu roa.

LES REGULIERS

Horaires d'ouverture de la Cathédrale :

- du lundi au samedi de 5h00 à 6h45
- mercredi de 11h45 à 12h45
- samedi soir de 17h00 à 19h30
- dimanche de 5h00 à 9h30 et de 17h00 à 19h30.

Messes : Semaine :

- du lundi au samedi à 5h50 ;
- le mercredi à 12h (*sauf jours fériés*) ;

Messes : Dimanche et jours d'obligation :

- samedi à 18h ;
- dimanche à 5h50... à 8h... à 18h ;

Office des Laudes : du lundi au samedi à 05h30 ;

Confessions : Vendredi de 14h00 à 16h00 au presbytère ;
ou sur demande (*tél : 40 50 30 00*) ;



Association familiale catholique de Polynésie

La Vie, don de Dieu

De la conception à la mort naturelle

Assemblée Générale
samedi 20 avril 2024
St Paul de Mahina

- 7h15 accueil
- 7h45 messe
- 8h30 bilan et renouvellement du bureau
- 9h30 conférences/débats avec le Père Martin de Saint Front et le Père Joël Aumeran
- 11h50 vente de plats

Cathédrale Notre-Dame de Papeete, courrier, denier de Dieu, don & legs ... : Compte CCP n° 14168-00001-8758201C068-67 Papeete ;

Presbytère de la Cathédrale – 8-10, place de la Cathédrale – B.P. 43394 – 98713 Papeete – Tahiti ; N° TAHITI : 028902.031

Téléphone : (689) 40 50 30 00 ; Courriel : cathedraledepapeete@gmail.com ; Site : www.cathedraledepapeete.com ;

Twitter : @makuikiritofe ; Facebook : Cathédrale Papeete.